Zone M-237

La zone M-237 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type M (mixtes), elle comprend un mélange de commerces et résidences.

Elle comprend tous les propriétés contiguës à la rue Laplante, ainsi que 7656 et le 7650 avenue Royale (uniquement les parties au sud de l'Avenue).

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».

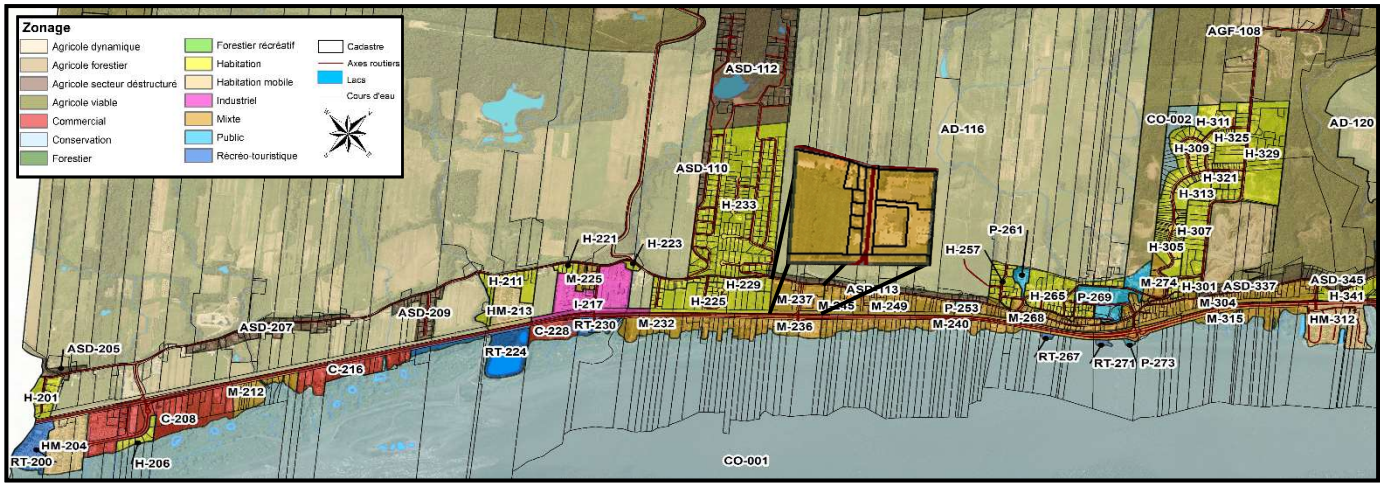

CLASSES D'USAGES		M-237
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
	H-4 Multifamiliale (3 à 8)	●
	H-5 Multifamiliale 9 logements et +	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, administration et service	●
	C-4 Poste d'essence / Station Service	*
	C-6 Restauration	**
	C-8 Hébergement léger	●
	C-9 Hébergement d'envergure	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-1 Communautaire	●
	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.

*Uniquement permis à 50m du boulevard Sainte-Anne et adjacent à la rue Laplante.

**Les services à l'auto sont interdits.

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	12
MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE	6
MARGE DE RECUL LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	6
MARGE DE RECUL ARRIÈRE MIN.	6
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15
Disposition particulière: les toits plats sont interdits sur l'avenue Royale.	

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.